

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 23 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le 23 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle culturelle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 16 juillet 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	Mme Claire GATTI
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Patrick GIRAUD	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
M. Alain COSSON	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	Mme Séverine VIAL
Mme Sylvie ROCHE	M. Yannick DUPOUÉ
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Bernadette RIOS	

VOTE : En exercice : 35

Présents : 25 / Représentés : 8

Votants : 33

Votaient par procuration :

Mme Julie MONTBRIZON (à M. Patrick GIRAUD)
M. Daniel PEYNON (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
Mme Annick FORESTIER (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Marie-France MARMY (à M. Alain COSSON)
Mme Catherine MORAND (à M. Christian BOURNAT)
Mme Anne-Marie OLIVON (à Mme Sylvie ROCHE)
M. Bruno BOSLOUP (à Mme Bernadette RIOS)
M. Antoine LUCAS (à M. Yannick DUPOUÉ)

Absents :

M. Thierry TISSERAND
M. Florent MONEYRON

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : URBANISME – AVIS SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LEZOUX

URBANISME – AVIS SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LEZOUX

- Vu les statuts de la communauté de communes Entre Dore et Allier,
- Vu la délibération du 16 juin 2014 arrêtant le Programme Local de l'habitat de la Communauté de communes Entre Dore et Allier,
- Vu l'avis favorable de l'Etat au Programme Local de l'habitat de la Communauté de communes Entre Dore et Allier, en date du 10 octobre 2014,
- Vu la délibération du 05 février 2015 approuvant le Programme Local de l'habitat de la Communauté de communes Entre Dore et Allier,
- Vu l'article L. 132-7 du code de l'urbanisme,
- Vu le projet de modification du PLU de Lezoux, reçu pour avis le 02/03/2020,
- Vu l'avis favorable de la commission urbanisme-habitat-PLH-PLUi du 02/07/2020,

Madame la Présidente explique aux délégués que le PLU en vigueur sur la commune de Lezoux a fait l'objet d'une approbation le 30/07/2008.

La commune souhaite apporter des modifications à son document d'urbanisme par délibération du 02/12/2019. Les modifications concernent l'adaptation du règlement des zones Ud, Ug et AUg ainsi que la mise à jour des emplacements réservés.

La communauté de communes étant animateur du PLH, l'avis doit porter sur le rapport de compatibilité du projet du PLU avec les objectifs du PLH. Etant donné que la commune ne modifie pas son zonage, le rapport de comptabilité entre le PLU et le PLH reste inchangé.

Concernant le règlement du PLU, afin de donner à la commune de Lezoux une marge d'appréciation sur l'insertion des projets et compte-tenu de l'existence d'une charte architecturale et paysagère sur la communauté de communes, le service instructeur suggère d'indiquer dans le règlement écrit que : « à l'occasion de l'instruction d'une autorisation d'urbanisme, le maire pourra s'appuyer sur la charte paysagère de la Communauté de communes pour apporter des prescriptions visant à améliorer l'intégration des projets dans leur environnement architectural et paysager ».

A l'issue de cet exposé, Madame la Présidente propose de formuler un avis favorable au projet de modification du PLU de la commune de Lezoux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire APPROUVE la modification simplifiée du PLU de la commune de Lezoux, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 28 juillet 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT